



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

feux tricolores

Question écrite n° 114278

### Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les mesures de prévention en matière de sécurité routière. Sachant que même équipés d'un radar de contrôle, les feux tricolores ne sont pas respectés plusieurs dizaine de fois par jour. L'amélioration des feux par la systématisation des ampoules à LED, pouvant être installées sur tous les feux existant, permettrait plus de visibilité et donc plus de respect. En conséquence, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Aujourd'hui, la grande majorité des villes ont déjà opté pour les feux à LED, permettant notamment d'économiser de l'énergie. La plupart des fabricants européens ont adopté cette technologie depuis plusieurs années et les feux à ampoules incandescentes disparaissent progressivement de leurs catalogues. Par ailleurs, il convient de souligner que les feux commercialisés, quelle que soit la source lumineuse qui les compose, doivent être marqués CE depuis 2009 sur la base des exigences de la norme européenne NF EN 12368. Cette procédure de certification permet la vérification des performances réelles des feux, celles-ci n'étant pas garanties par l'emploi de la technologie des LED. Certains produits présentant des effets nocifs pour les usagers sensibles sont ainsi éliminés lors des essais de certification. Les gestionnaires doivent donc se fier à la norme et pas seulement au type de source lumineuse utilisé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Richard Mallié](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114278

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

### Date(s) clée(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 11 octobre 2011

**Question publiée le :** 12 juillet 2011, page 7545

**Réponse publiée le :** 18 octobre 2011, page 11145